

## Document information familles

# inscription aux services APS (Accueil Périscolaire), ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et RS (Restauration Scolaire)

1ère étape : remplir le dossier d'inscription « papier » et prendre contact avec la Maison de l'enfance (02.40.19.19.52) pour ramener le dossier et visiter la structure si besoin.

2ème étape : une fois le dossier enregistré, la famille pourra avoir accès au portail famille. Si la famille ne dispose pas d'un accès internet, des coupons papiers seront à retirer à la mairie pour le service cantine et à la maison de l'enfance (pour les services APS et ALSH). Lorsque les familles disposent d'un compte sur le portail familles, il leur appartient de mettre à jour les informations depuis leur espace (changement de numéro de téléphone, rajout de personnes autorisées à récupérer l'enfant par exemple).



Pour chacun des services (APS, ALSH et RS) les réservations et les annulations sont possibles jusqu'à :

- Pour le restaurant scolaire : les inscriptions sont accessibles pour toute l'année scolaire.  
Délai de réservation/annulation : jusqu'à 8h le matin.

- Pour l'APS du matin et du soir : les inscriptions sont accessibles pour la période (de vacances à vacances).  
Délai de réservation/annulation : 11h la veille, jour ouvré, dans la limite des places disponibles. Attention au weekend et jours fériés.

- Pour l'ALSH du mercredi : les inscriptions sont accessibles pour la période (de vacances à vacances).  
Délai de réservation/annulation : 11h la veille pour les réservations. Attention, les ANNULATIONS SUR CE SERVICE NE SONT PAS PERMISES, pensez à réserver sur le portail une fois vos besoins réellement identifiés.

- Pour l'ALSH des vacances scolaires : les inscriptions débutent 5 semaines avant la session de vacances et se clôturent le Vendredi précédent la session, dans la limite des places disponibles. Attention, comme pour les mercredis scolaires, les ANNULATIONS SUR CE SERVICE NE SONT PAS PERMISES

## Lieux et horaires d'accueil des services

ALSH Mercredi et vacances: ouvert de 7h15 à 18h45. Accueil au service "Les farfadets". Les vacances, accueil à la journée. Les mercredis scolaires, 3 forfaits sont proposés: matin avec repas, journée et après midi sans repas

APS MATIN : maternelles: de 7h15 à 8h, accueil des enfants à la maison de l'enfance. De 8h à 8h45, accueil dans la salle motricité du groupe scolaire Marcel Pagnol

Elémentaires: de 7h15 à 8h45 à la maison de l'enfance

APS SOIR: Accueil de tous les enfants au restaurant scolaire de 16h30 à 17h10.

Maternelles: à compter de 17h15 jusqu'à 18h accueil dans la salle de motricité puis à partir de 18h accueil à la maison de l'enfance

Elémentaires: à compter de 17h15 jusqu'à 18h45 accueil à la maison de l'enfance

Si vous souhaitez de plus amples informations sur les services enfance, voici nos coordonnées :

- Sandra LE BRIS, directrice des services enfance  
alsh@besne.fr
- Floriane MARTIN, référente APS  
aps@besne.fr  
Téléphone: 02.40.19.19.52

Les services enfance enverront un mail une semaine avant la rentrée scolaire afin de préciser aux familles les lieux d'accueils des enfants (en fonction de l'école et du niveau de classe)